



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.70
11 janvier 1991

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 70e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 19 décembre 1990, à 15 heures

Président :

M. PEERTHUM
(Vice-Président)

(Maurice)

Politiques d'apartheid du Gouvernement sud-africain [34] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports
- d) Rapports du Secrétaire général

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

- e) Rapport de la Commission politique spéciale
- f) Projets de résolution
- g) Rapport de la Cinquième Commission

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [117] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Situation économique critique en Afrique [152] (suite)

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes des produits de base africains
- b) Projet de résolution
- c) Rapport de la Cinquième Commission

Ouverture des négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement [40]

Programme de travail

En l'absence du Président, M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUES D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/45/22 et Add.1)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/45/43)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/45/45)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/162, A/45/539, A/45/550, A/45/637, A/45/670)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/45/815)
- f) PROJETS DE RESOLUTION (A/45/L.31, A/45/L.32, A/45/L.33, A/45/L.38, A/45/L.39 et Corr.1, A/45/L.40 et Corr.1, A/45/L.41, A/45/L.42)
- g) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/45/871)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée est saisie de huit projets de résolution, publiés en tant que documents A/45/L.31, A/45/L.32, A/45/L.33, A/45/L.38, A/45/L.39 et Corr.1, A/45/L.40 et Corr.1, A/45/L.41 et A/45/L.42, qui ont été présentés hier après-midi.

Je vais tout d'abord donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote sur l'un quelconque de ces projets de résolution ou sur tous ces projets. Je voudrais rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégations de leur place.

M. TRAXLER (Italie) (interprétation de l'anglais) : Les 12 Etats membres de la Communauté européenne, au nom desquels j'ai l'honneur de parler, ont réaffirmé au cours du débat leur attachement très ferme à l'abolition de l'apartheid par des moyens pacifiques et ce sans retard. Ils sont heureux qu'à la suite des consultations entre divers groupes et les efforts louables de coordination du Président du Comité spécial contre l'apartheid, le projet de résolution A/45/L.38, intitulé "Action internationale en vue d'éliminer l'apartheid", puisse être adopté par consensus par l'Assemblée générale. Les Douze se joindront à ce consensus.

Ils estiment qu'il est important que l'unité d'objectif sur les questions clefs, manifestée dans la Déclaration de décembre dernier et dans la résolution sur sa mise en oeuvre, adoptée en septembre dernier, soit maintenue dans ce projet de

M. Traxler (Italie)

résolution aujourd'hui, et qu'ainsi l'Assemblée générale puisse envoyer, d'une voix unanime, un message à l'Afrique du Sud pour qu'elle aille de l'avant sans retard dans l'élimination totale et définitive de l'apartheid. Les Douze se félicitent des consultations plus larges sur les autres textes qui ont permis d'améliorer certains aspects.

Les autres projets de résolution dont nous sommes saisis expriment plusieurs notions que les Douze partagent, mais certains de ces projets de résolution ne reflètent pas d'une manière adéquate les changements qui se produisent en Afrique du Sud et contiennent des termes qui suscitent des objections. Les Douze ont des objections en ce qui concerne en particulier le sixième alinéa du préambule et le paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution contenu dans le document A/45/L.39, et les paragraphes 2 et 3 du dispositif du projet de résolution contenu dans le document A/45/L.40. Les Douze ont également des réserves sur les paragraphes qui ne respectent pas la division des pouvoirs entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Ils tiennent à souligner également la nécessité de tenir compte de l'autonomie et du statut des institutions financières internationales. Comme cela a été dit à plusieurs reprises dans le passé, les Douze sont opposés à la critique sélective d'Etats Membres mentionnés nommément.

Les Douze sont toujours fidèles à l'idéal olympique et rejettent toute forme d'apartheid dans les sports. Dans leurs pays respectifs, l'organisation des réunions sportives relève de l'initiative privée. Les organisations sportives nationales sont pleinement conscientes de l'opposition de leurs gouvernements aux compétitions qui violent l'idéal olympique.

Pour les raisons que je viens d'énoncer, les Douze ne seront pas en mesure de voter en faveur de tous les projets de résolution présentés aujourd'hui. Néanmoins, ils sont fermement décidés à agir, collectivement aussi bien qu'individuellement, pour encourager le processus en cours vers le démantèlement définitif de l'apartheid et pour appuyer la cause d'une transition pacifique vers une Afrique du Sud libre, démocratique, unie et non raciale. Dans cet esprit, le Conseil européen, le 15 décembre, a pris des décisions - annoncées dans une déclaration dont les Douze aimeraient qu'elle soit distribuée en tant que document des Nations Unies - dans le domaine de mesures restrictives et positives à l'égard de l'Afrique du Sud afin d'encourager le processus en cours. Les Douze continueront d'examiner cette question à la lumière des changements survenus en Afrique du Sud.

M. PHOQFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : La position de principe du Royaume du Lesotho contre l'apartheid est connue de chacun. Nous continuons d'appuyer tous les efforts positifs visant l'éradication de l'apartheid. Nous avons toujours affirmé que notre attachement à l'élimination de l'apartheid, lié à la frustration suscitée par les réalités de la situation géopolitique du Lesotho, ne fait qu'accroître notre engagement à l'égard de la cause de la majorité sud-africaine, nos voisins et amis.

Certains des projets de résolution dont nous sommes saisis apporteront, nous l'espérons, une paix et une sécurité véritables à toutes les populations éclairées de l'Afrique australe, et surtout de l'Afrique du Sud. Nous constatons que certains des projets de résolution reconnaissent les changements visibles qui se produisent dans le nouveau paysage politique de l'Afrique du Sud. Ces textes font preuve d'un sens du réalisme et d'un esprit positif.

Ma délégation participera au vote sur les projets de résolution dont est saisie l'Assemblée, consciente de son attachement de longue date à l'élimination de l'apartheid et songeant aussi à la responsabilité collective qui est la nôtre à cet égard.

En tant que pays épris de paix, le Royaume du Lesotho a toujours préconisé le dialogue entre toutes les parties au problème sud-africain. Nous n'avons donc pas hésité à nous féliciter des pourparlers en cours entre l'African National Congress et le Gouvernement sud-africain destinés à préparer le terrain à la négociation d'une nouvelle constitution qui, nous l'espérons, instaurera une Afrique du Sud nouvelle, unie, non raciale et démocratique. C'est dans cet esprit que nous continuons à exhorter nos frères et soeurs du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) à continuer de songer à participer de manière positive aux entretiens menant à la négociation d'une nouvelle Afrique du Sud.

M. Phoofofo (Lesotho)

Nous regrettons la façon dont le leadership a quitté l'Afrique du Sud après la récente conférence nationale qui s'y est tenue.

Ma délégation votera pour tous les projets de résolution, à l'exception des projets A/45/L.31 et A/45/L.42. Ce vote positif doit être considéré comme une expression de la politique constante du Gouvernement du Lesotho de participer de façon constructive à l'effort international visant à éliminer l'apartheid, qui est maintenant également, entre autres, rejeté publiquement par les dirigeants du National Party en Afrique du Sud.

Toutefois, comme nous l'avons dit par le passé et continuons à le dire, notre vote positif ne doit pas être interprété comme signifiant que ma délégation appuie des mesures punitives que nous ne pouvons pas faire respecter, faute des moyens et des capacités nécessaires. Nous formulons donc des réserves à l'égard de tous les paragraphes prévoyant l'application de sanctions économiques et financières, notamment dans le projet de résolution A/45/L.39.

Nous souhaitons le prompt règlement du problème de l'apartheid grâce à des négociations réelles et concrètes au début de la nouvelle année pour assurer la réadmission d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique parmi nous.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, le Royaume-Uni s'associe totalement à la déclaration faite il y a quelques instants par le Représentant permanent de l'Italie au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Je voudrais ajouter quelques mots d'explication sur le plan national au sujet des votes qui seront émis par ma délégation.

Nous nous joindrons au consensus sur le projet de résolution A/45/L.38, qui reflète l'avis unanime de l'Assemblée selon lequel l'apartheid doit disparaître pour faire place à une nouvelle Afrique du Sud démocratique. Notre adhésion au consensus ne signifie pas que tous les éléments de ce projet de résolution nous conviennent ou que son équilibre général soit à notre goût. Il hésite, à notre avis, à reconnaître que des progrès importants ont été réalisés pour ouvrir la voie à des négociations. Au lieu d'encourager les dirigeants des communautés noires et blanches d'Afrique du Sud dans leurs efforts, le projet de résolution s'attarde trop sur des aspects négatifs, et ce d'une manière peu équilibrée.

Les causes de la violence en Afrique du Sud, par exemple, sont, comme nous le savons tous, beaucoup plus complexes que ne le laissent entendre les termes partiels du projet de résolution. La toute première responsabilité du Gouvernement

M. Richardson (Royaume-Uni)

sud-africain est de maintenir l'ordre public impartialement et de protéger ses citoyens. Mais cette tâche n'incombe pas au seul gouvernement. Il appartient aux dirigeants de tous les groupes politiques d'inciter leurs adhérents à tolérer les opinions politiques contraires et à régler les divergences de façon pacifique, sans violence ni intimidation. Nous sommes également déçus que le projet de résolution ne parle pas du Gouvernement sud-africain comme d'un gouvernement, comme l'a fait M. Mandela, lui, lorsqu'il a pris la parole en cette salle de l'Assemblée en juin dernier.

Le Royaume-Uni ne croit pas que le moment soit venu d'appeler à des sanctions supplémentaires à l'encontre de l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud connaît des problèmes économiques graves. La croissance économique zéro, la croissance démographique rapide, l'augmentation du chômage, les sans-abri et une éducation insuffisante sont autant de problèmes majeurs en soi. Ils font en outre peser une menace sur un règlement politique pacifique de la situation en Afrique du Sud. Nous ne pouvons pas attendre qu'un accord soit conclu sur une nouvelle constitution avant de nous attaquer aux difficultés économiques de l'Afrique du Sud. Au lieu de chercher à intensifier les sanctions, la communauté internationale, et en particulier les Nations Unies, devrait rechercher les moyens de relancer l'économie sud-africaine. Nous croyons qu'il existe aujourd'hui un besoin urgent de nouveaux investissements pour créer des emplois et venir à bout des problèmes du logement et de l'éducation des Noirs.

C'est sous ce jour que nous interprétons le paragraphe 12 du dispositif du projet de résolution A/45/L.38. Nous estimons qu'aucune des dispositions de ce projet de résolution, n'empêche les Etats membres de décider eux-mêmes de la meilleure façon de maintenir la pression en faveur du changement en Afrique du Sud. Comme le reflètent les décisions prises par la Communauté européenne le week-end dernier, le juste dosage des mesures positives et restrictives impliquera le relâchement progressif de la pression en réponse aux changements qui interviendront en Afrique du Sud.

Nous voterons contre le projet de résolution A/45/L.39 et Corr.1, parce qu'il est fondamentalement contraire à nos vues sur les sanctions telles que je viens de les présenter. Nous voterons également contre le projet de résolution A/45/L.40 et Corr.1, parce que, tout en appuyant l'embargo sur les armes et en l'appliquant

M. Richardson (Royaume-Uni)

scrupuleusement, nous n'estimons pas qu'il faille l'intensifier et l'étendre à de nouveaux domaines. Il donne déjà de bons résultats, et ce n'est pas le moment de demander de nouvelles sanctions.

Ma délégation, comme elle l'a fait l'année dernière en ce qui concerne un projet de résolution similaire, s'abstiendra sur le projet de résolution A/45/L.33 relatif au programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid, bien que nous ne soyons pas d'accord avec certains éléments du rapport du Comité. L'affectation d'une certaine somme d'argent à des activités non spécifiées est incompatible avec les principes du budget-programme. Nous notons également que la somme en question est sensiblement plus élevée qu'elle ne l'était l'année dernière.

Enfin, ma délégation se joindra au consensus sur le projet de résolution A/45/L.32, qui concerne le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Nous sommes toutefois surpris de la référence faite au grand nombre de procès politiques en 1990. Elle ne tient pas compte du fait que, depuis l'adoption du Compte rendu de Pretoria du 6 août, l'immunité contre les poursuites est accordée à quiconque est accusé d'un délit politiquement motivé.

M. DA COSTA PEREIRA (Portugal) (interprétation de l'anglais) : Le Représentant permanent de l'Italie a déjà présenté les points de vue communs des 12 Etats membres de la Communauté européenne sur les projets de résolution dont l'Assemblée est saisie. Il va sans dire que ma délégation souscrit pleinement à cette déclaration.

En de nombreuses occasions, le Portugal a exprimé la conviction que le système d'apartheid constitue une violation des droits de l'homme les plus fondamentaux et de la dignité de l'homme, et qu'il doit être démantelé par des moyens pacifiques dès que possible afin de créer une véritable démocratie reposant sur des bases non raciales. Comme l'a dit le Premier Ministre du Portugal pendant le débat général :

"Nous suivons également avec intérêt l'évolution politique et sociale en République sud-africaine, où vit une importante communauté portugaise. Mon gouvernement appuie les efforts du Président De Klerk, de Nelson Mandela et d'autres dirigeants sud-africains pour aboutir, par la voie du dialogue, à des solutions constitutionnelles garantissant le respect des droits et libertés fondamentaux de tous les Sud-Africains. Seul le dialogue permettra l'abolition de l'apartheid, la démocratisation de la société sud-africaine et l'accès de chacun aux bienfaits du progrès." (A/45/PV.8, p. 51)

M. Da Costa Pereira (Portugal)

Le Portugal est d'accord quant au fond sur la plupart des principes contenus dans les projets de résolution dont l'Assemblée est saisie. Mais certains de ces projets de résolution ne reflètent pas suffisamment les changements positifs qui se produisent actuellement en Afrique du Sud et emploient des termes qu'il nous est difficile d'accepter. Nous sommes heureux de nous joindre au consensus sur le projet de résolution A/45/L.38, intitulé "Action internationale en vue d'éliminer l'apartheid", malgré quelques réserves, notamment à l'égard des paragraphes 11 et 12 du dispositif. Ma délégation estime qu'aucune disposition de ce texte ne doit être interprétée comme empêchant les Etats membres de relâcher les mesures contre l'Afrique du Sud lorsqu'ils le jugeront opportun pour répondre aux changements profonds et irréversibles intervenant dans ce pays.

M. Da Costa Pereira (Portugal)

Le Portugal ne croit pas que l'imposition de sanctions globales et obligatoires destinées à isoler l'Afrique du Sud, y compris les dispositions sur l'interruption des liaisons directes aériennes, maritimes et autres avec ce pays - dispositions qui figurent dans le projet de résolution A/45/L.39 et Corr.1 et les références au chapitre VII de la Charte favoriseront l'atteinte de notre objectif fondamental commun : l'éradication de l'apartheid par des négociations et un dialogue constructif.

A ce stade critique du processus en cours, la communauté internationale et les Nations Unies doivent encourager toutes les parties concernées à créer les conditions qui permettront, dans un proche avenir, à une société libre et démocratique d'émerger en Afrique du Sud.

M. DE LA SABLIERE (France) : La délégation française souscrit bien entendu pleinement aux propos qu'a tenus, au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, le Représentant permanent de l'Italie, tant dans le débat ouvert au titre du point 34 que dans le cadre des explications de vote.

Pour la première fois sans doute depuis que l'odieux système de l'apartheid a été institué, la communauté internationale peut raisonnablement espérer qu'à une date rapprochée, ce régime de ségrégation raciale, que mon pays condamne avec force, prendra fin en Afrique du Sud.

Cet espoir, nous le devons avant tout au courage et à la détermination de M. Nelson Mandela - dont mon pays a salué avec joie la libération après tant d'années de détention - au courage et à la détermination de l'ANC ainsi qu'à l'évolution positive et aux efforts du gouvernement de M. Frederik De Klerk. D'ores et déjà, comme l'ont relevé de nombreux intervenants, les consultations en cours entre ces parties ont permis de parvenir à de premiers résultats très encourageants.

Pour autant, rien n'est acquis : beaucoup reste à faire avant que tous les habitants de l'Afrique du Sud jouissent des mêmes droits dans leur propre pays. La France, qui n'a cessé d'agir, soit sur le plan national, soit dans un cadre multilatéral, pour traduire en actes sa condamnation sans appel de l'apartheid, estime que la communauté internationale doit s'efforcer d'accompagner l'évolution en cours, mais sans relâcher sa vigilance. Il revient à notre assemblée, qui examine aujourd'hui les projets de résolution qui lui sont soumis au titre de ce point de l'ordre du jour, d'y contribuer.

M. De La Sablière (France)

A cet égard, ma délégation se félicite vivement que le principal de ces projets, relatif aux efforts internationaux pour l'élimination de l'apartheid, puisse être adopté par consensus. Tel avait été le cas, voici un an, de la déclaration entérinée par l'Assemblée lors de sa seizième session extraordinaire relative à l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui demeure le texte de référence en la matière. Il est remarquable qu'une année plus tard, notre assemblée maintienne une démarche commune, consistant à adresser aux autorités sud-africaines un triple message : en premier lieu, satisfaction quant aux évolutions positives en cours; en deuxième lieu, regret quant au retard intervenu; enfin, poursuite de la mobilisation internationale jusqu'à ce que se confirment les changements profonds et irréversibles que nous appelons tous de nos vœux.

En revanche, la délégation française ne saurait dissimuler son regret de constater que d'autres textes qui nous sont soumis aujourd'hui ne participent pas du même esprit de coopération et d'unité. En particulier, sans reprendre en détail les observations faites par la présidence des Douze, j'indiquerai que la France sera conduite - ce qu'elle regrette - à s'opposer au projet de résolution A/45/L.39 et Corr.1, relatif aux "Mesures coordonnées et effectives", ce texte prônant encore un régime de sanctions générales qui ne nous paraît pas adapté à la situation actuelle. Ma délégation, qui est hostile, comme on le sait, aux critiques nominatives contre certains pays, s'opposera également au projet de résolution A/45/L.41.

S'agissant du projet de résolution A/45/L.40 et Corr.1, concernant "La collaboration militaire avec l'Afrique du Sud", nous nous félicitons de la disparition de telles mentions nominatives, qui nous avaient conduits l'an dernier à voter contre le texte. Cependant, la France s'abstiendra sur ce projet, en raison notamment de réserves sur le septième alinéa du préambule et sur les paragraphes 2 et 3 du dispositif.

L'expérience récente nous le montre : lorsque les Nations Unies parviennent à dégager un consensus quant à la manière de lutter contre l'apartheid, leurs appels ont plus de résonance et plus de portée. Aussi ma délégation exprime-t-elle le souhait qu'à l'avenir, l'ensemble de nos travaux sur cette question soient conduits dans cet esprit. Ainsi, notre organisation pourra pleinement jouer le rôle éminent qui lui revient dans l'évolution en cours vers l'abolition définitive de l'apartheid.

M. GREEN (Canada) (interprétation de l'anglais) : Le Canada est particulièrement heureux de s'associer au consensus sur le projet de résolution qui figure dans le document A/45/L.38. Nous reconnaissons et apprécions les efforts réels d'accommodement qui ont été consentis par toutes les parties. Alors que le succès était loin d'être assuré, le résultat d'une telle persévérance constitue un digne successeur de la Déclaration sur l'apartheid adopté il y a un an et de la résolution 44/244 adoptée en septembre dernier.

En même temps, je voudrais clarifier l'interprétation du Canada au sujet de trois paragraphes du projet de résolution A/45/L.38. La formulation souple du paragraphe 11 du dispositif ne modifie pas, à notre avis, l'appel de la Déclaration à maintenir les mesures actuelles jusqu'à ce qu'apparaissent clairement des changements profonds et irréversibles en Afrique du Sud. Nous n'estimons pas que le paragraphe 12 du dispositif implique de nouvelles mesures ou que le paragraphe 16 du dispositif exige qu'une aide directe soit apportée à des organisations politiques étrangères, ce qui est contraire aux principes formulés dans la résolution 44/147 et à la pratique depuis longtemps en vigueur dans mon pays.

A la lumière des projets initiaux, le Canada avait espéré appuyer le projet de résolution sur les mesures concertées et efficaces en vue de l'élimination de l'apartheid et sur la collaboration militaire avec l'Afrique du Sud - A/45/L.39 et Corr.1 et A/45/L.40 et Corr.1 respectivement. Nous avons appliqué et continuons à maintenir plus de 30 sanctions des Nations Unies et du Commonwealth contre l'Afrique du Sud, y compris pratiquement toutes celles qui figurent au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution A/45/L.39 et Corr.1, et nous sommes convaincus de leur efficacité.

Nous avons fermement appuyé l'embargo sur les armes avant même qu'il soit obligatoire et nous avons oeuvré énergiquement pour en maintenir l'efficacité au cours des deux dernières années où nous avons siégé au Conseil de sécurité.

Au cours des négociations sur les textes du projet de résolution A/45/L.40 et Corr.1 et, particulièrement, du projet de résolution A/45/L.39 et Corr.1, nous avons constaté avec satisfaction que plusieurs améliorations avaient été apportées à leur formulation et que des efforts réels avaient été faits pour améliorer ces textes afin de rendre possible un consensus à leur sujet. Malheureusement, ces améliorations ne sont pas suffisantes pour nous permettre de les soutenir et c'est donc avec regret que nous sommes obligés de nous abstenir sur ces deux textes.

M. Green (Canada)

Au moment où Oliver Tambo demande à l'African National Congress (ANC) de revoir sa position sur la question des sanctions, nous estimons inefficaces l'appel des Nations Unies à des sanctions globales et obligatoires et la critique de toutes relations économiques suivies avec l'Afrique du Sud.

Même si nous sommes d'accord pour dire qu'il serait prématuré que les institutions financières internationales accordent des prêts à l'Afrique du Sud maintenant, nous appuyons l'appel du Commonwealth, récemment reconfirmé, pour que ces institutions planifient la mobilisation des ressources pour une Afrique du Sud post-apartheid.

Malgré l'abandon heureux de mentions nominatives inutiles, la cause de l'embargo sur les armes n'est pas servie par plusieurs déformations contenues dans le projet de résolution. Les renseignements que nous avons obtenus grâce à notre travail au Comité créé en vertu de la résolution 421 (1977) du Conseil de sécurité n'étaient pas l'affirmation selon laquelle les violations, certes déplorables, sont en hausse. Il ne sert à rien de chercher à interdire la fourniture de certains articles non compris dans l'embargo sur les armes alors que sont laissées de côté les dispositions de la résolution 591 (1986) du Conseil de sécurité. Plus surprenant encore, il n'existe aucun fondement à l'affirmation selon laquelle la fabrication et les essais de missiles nucléaires se poursuivent alors qu'aucune mention n'est faite de la possibilité actuelle de compléter la dénucléarisation longtemps recherchée de l'Afrique au moyen de l'adhésion progressive au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Canada continue à appuyer le projet de résolution A/45/L.33 sur le programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid, parce qu'il appuie presque tout ce que le Comité accomplit. En même temps, je dois dire clairement que nous interprétons le paragraphe 2 du dispositif comme signifiant que l'Assemblée entérinerait les recommandations relatives au programme de travail, et uniquement ces recommandations. Nous sommes heureux de voir que le Comité consacre plus d'attention aux importants événements qui se produisent en Afrique du Sud et nous espérons qu'il pourra entreprendre sa mission prévue en Afrique du Sud, comme ce fut le cas de l'équipe du Secrétariat en juin dernier, et dans une même ouverture d'esprit.

Le projet de résolution A/45/L.41 sur les relations entre l'Afrique du Sud et Israël n'a vraiment pas sa place au titre de ce point de l'ordre du jour et le Canada s'y oppose pour des motifs bien connus.

M. Green (Canada)

Le Canada regrette quelque peu de ne pouvoir appuyer le projet de résolution amélioré sur l'embargo pétrolier. Notre embargo volontaire sur la fourniture de pétrole est efficace et nous sommes disposés à poursuivre la coopération internationale. Néanmoins, en tant que membre du Conseil de sécurité, nous avons des réserves sur les mesures que cette instance est instamment priée de prendre.

M. Green (Canada)

De plus, un renforcement de l'embargo dans les domaines de l'approvisionnement et de la navigation soulève le problème de l'extra-territorialité des lois, question particulièrement délicate qui préoccupe mon pays depuis longtemps.

Une fois de plus, le Canada est fier d'avoir parrainé le projet de résolution A/45/L.32, relatif au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Je ferai remarquer qu'en plus de sa contribution au Fonds lui-même, le Canada apporte un appui direct important à l'Institute for a Democratic Alternative for South Africa (IDASA), au Mouvement syndicaliste et aux groupes de juristes pour les droits de l'homme, tel qu'indiqué au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution.

Enfin, en ce qui concerne le projet de résolution A/45/L.42, qui traite de l'apartheid dans les sports, le Canada sera contraint de s'abstenir lors du vote sur ce projet de résolution. Nous avons des difficultés à ratifier la Convention internationale des Nations Unies relative à cette question étant donné le cadre juridique, constitutionnel et en matière de droits de l'homme en place dans notre pays. De plus, nous ne sommes pas d'accord sur le principe des boycottages secondaires et nous ne pouvons en conséquence appuyer le Registre des contacts sportifs des Nations Unies. Notre objectif reste d'introduire au plus tôt en Afrique du Sud des sports pratiqués sur une base non raciale et unifiée, augurant de son retour dans l'arène internationale.

Nous devons tous nous efforcer d'encourager le changement pacifique en Afrique du Sud. Le débat et les projets de résolution, pris ensemble, visent à faire clairement comprendre au Gouvernement sud-africain qu'il doit prendre d'autres mesures. Le Gouvernement lui-même sait très bien ce qu'il doit faire. Espérons que Pretoria aura le courage et la sagesse de maintenir le mouvement très encourageant amorcé durant l'année écoulée. Soyons prêts nous aussi, tout en maintenant une pression efficace, à reconnaître les progrès lorsque progrès il y a et à aider à surmonter les difficultés lorsqu'il le faut. Comme notre premier ministre l'a dit à l'Assemblée, il n'y a aucun doute qu'un changement fondamental se produira en Afrique du Sud. La seule question est de savoir quand, comment et combien de vies humaines il en coûtera. Nous devons veiller à ce que la réponse soit "Bientôt" et "Pacifiquement".

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres de l'Assemblée que la République islamique d'Iran s'est portée coauteur du projet de résolution A/45/L.41 et que la Somalie s'est portée coauteur du projet de résolution A/45/L.32.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les huit projets de résolution dont elle est saisie. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme de ces projets de résolution a été publié sous la cote A/45/871.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/45/L.38, "Action internationale en vue d'éliminer l'apartheid". Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution A/45/L.38 est adopté (résolution 45/176 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/45/L.39 et Corr.1, "Mesures concertées et efficaces en vue de l'élimination de l'apartheid".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Autriche, Botswana, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Liechtenstein, Malawi, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie.

Par 115 voix contre 11, avec 19 abstentions, le projet de résolution A/45/L.39 et Corr.1 est adopté (résolution 45/176 B)*.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/45/L.40 et Corr.1, "Collaboration militaire avec l'Afrique du Sud".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

* Les délégations de la Guinée-Bissau et du Mozambique ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lesotho, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie.

Par 116 voix contre 2, avec 29 abstentions, le projet de résolution A/45/L.40 et Corr.1 est adopté (résolution 45/176 C)*.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/45/L.41, "Relations entre l'Afrique du Sud et Israël".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie.

* Les délégations de la Guinée-Bissau et du Mozambique ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

S'abstiennent : Bahamas, Belize, Cameroun, Costa Rica, Fidji, Grenade, Honduras, Japon, Kenya, Malawi, Malte, Myanmar, Népal, République centrafricaine, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Uruguay.

Par 99 voix contre 28, avec 19 abstentions, le projet de résolution A/45/L.41 est adopté (résolution 45/176 D)*.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/45/L.33, "Programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Ma'la, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

* Les délégations de la Guinée-Bissau et du Mozambique ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie.

Par 133 voix contre zéro, avec 14 abstentions, le projet de résolution A/45/L.33 est adopté (résolution 45/176 E)*.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/45/L.31, "Embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

* Les délégations de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de la République socialiste soviétique d'Ukraine ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, Belgique, Botswana, Bulgarie, Canada, France, Grèce, Hongrie, Israël, Japon, Lesotho, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Swaziland.

Par 125 voix contre 2, avec 19 abstentions, le projet de résolution A/45/L.31 est adopté (résolution 45/176 F)*.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/45/L.42, "Appui aux travaux de la Commission contre l'apartheid dans les sports".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

* Les délégations de la Guinée-Bissau et du Mozambique ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

S'abstiennent : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lesotho, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

Par 113 voix contre une, avec 26 abstentions, le projet de résolution A/45/L.42 est adopté (résolution 45/176 G)*.

* Les délégations de la Guinée-Bissau et du Mozambique ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons enfin passer au projet de résolution A/45/L.32, intitulé "Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud". Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/45/L.32 est adopté (résolution 45/176 H).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur pour une explication de vote après le vote, je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. NELSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Comme il a été déclaré plus tôt ce mois-ci au cours du débat de l'Assemblée générale sur l'apartheid, les Etats-Unis sont fermement convaincus que le système d'apartheid en Afrique du Sud doit être démantelé et qu'il doit faire place à un gouvernement et à une société démocratiques et non raciaux. Nous croyons que les mesures prises cette année par le Président De Klerk et Nelson Mandela pour mettre sur pied un processus de changement pacifique et instaurer un climat propice à la négociation représentent un progrès significatif en vue de l'édification de la nouvelle Afrique du Sud, que nous espérons tous voir se concrétiser.

Nous croyons que ce processus est irréversible. Bien qu'il reste beaucoup à faire - et il y aura bien des obstacles sur cette route -, les changements survenus en Afrique du Sud sont déjà profonds. Nous devons encourager le processus de changement et de négociation en cours jusqu'à la finalisation des travaux entrepris en Afrique du Sud et jusqu'à la réalisation par la population d'Afrique du Sud du rêve qu'elle a poursuivi pendant de longues années de privations et d'épreuves.

Les Nations Unies peuvent s'enorgueillir du rôle qu'elles ont joué cette année en aidant à encourager le processus de changement pacifique en cours. La résolution globale sur l'apartheid, qui vient d'être adoptée, est la plus récente d'une série de plusieurs décisions consensuelles auxquelles on est parvenu à la suite de l'adoption, en décembre dernier de la Déclaration historique sur l'apartheid.

Au début du mois, nous avons déclaré ici qu'il incombait à la communauté internationale de se tenir au courant de l'évolution de la situation en Afrique du Sud et de se tenir prête à modifier son approche si les événements l'exigeaient.

M. Nelson (Etats-Unis)

Nous avons souligné qu'à notre avis, il est approprié pour les membres de la communauté internationale de prendre des mesures afin de reconnaître et d'encourager le processus de changement à mesure qu'il progresse. Nous avons clairement dit que nous refuserions de nous rallier à tout consensus sur un projet de résolution qui ne serait pas constructif.

Nous croyons que la résolution globale qui vient d'être adoptée répond adéquatement aux préoccupations que nous avons exprimées. C'est pour l'Assemblée générale un pas important vers l'adoption d'une attitude flexible que le monde extérieur a besoin d'adopter s'il veut suivre le rythme du changement en Afrique du Sud et aider à en maintenir l'élan. La résolution ne satisfait pas les souhaits exprimés par plusieurs, y compris les Etats-Unis, qui ont négocié ses dispositions. C'est un document imparfait. Néanmoins, elle reconnaît l'ampleur des changements qui ont déjà été effectués, exprime clairement la nécessité pour toutes les parties de redoubler d'efforts et encourage un appui soutenu en vue de l'instauration d'une démocratie non raciale en Afrique du Sud. Je rends hommage à tous ceux qui ont contribué à la rédaction de la résolution. J'exprime une admiration particulière pour la patience et le talent dont a fait preuve le Président du Groupe de négociation, S. E. l'Ambassadeur du Nigéria, jusqu'à la version finale de ce texte.

Nous suivrons attentivement les négociations qui doivent se dérouler dans les mois qui viennent entre le Gouvernement sud-africain et les leaders anti-apartheid. Nous croyons que les efforts des Nations Unies faciliteront le processus de changement pacifique, et nous espérons ardemment que bientôt l'apartheid ne figurera plus à l'ordre du jour de cette instance.

De plus, en ce qui concerne la résolution du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, nous ne sommes pas d'accord sur l'affirmation que l'on trouve dans le préambule, selon laquelle il y a eu :

"[un] grand nombre de procès politiques ... en 1990 et ... une application continue de procédures criminelles dans des affaires qui sont à l'évidence politique". (résolution 45/176 H)

Au contraire, nous ne croyons pas qu'il y ait eu un grand nombre de procès politiques en 1990. Cela étant, nous nous sommes ralliés au consensus en raison de l'importance que les Etats-Unis attachent à la nécessité d'apporter une aide soutenue aux victimes de l'apartheid.

M. SEIM (Norvège) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Suède et Norvège. Les pays nordiques sont heureux de noter qu'il a été possible de renforcer la tradition établie en décembre 1989 et en septembre dernier et d'adopter le projet de résolution A/45/L.38 par consensus. Il était essentiel que la solidarité internationale s'exprime à nouveau pour appuyer le processus de négociation actuellement en cours en Afrique du Sud.

Nous aimerions dans ce contexte exprimer notre profonde reconnaissance au Président du Comité spécial contre l'apartheid, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, pour les consultations qu'il a entreprises.

Nous déplorons cependant qu'il n'ait pas été possible à toutes les grandes commissions de l'Assemblée générale de faire preuve de la même souplesse pour s'adapter à la nouvelle situation. Dans une large mesure, les libellés éculés des années précédentes ont été répétés. Nous espérons que nous serons en mesure l'année prochaine d'éviter que les différents organes de l'Assemblée générale émettent des signaux divergents.

Les pays nordiques ont toujours pleinement appuyé les mesures internationales contre l'apartheid et celles qui avaient pour but de créer une nouvelle Afrique du Sud démocratique. Sur le plan national, nous avons imposé un ensemble très complet de sanctions contre l'Afrique du Sud. Nous déplorons par conséquent que certains des textes ne traduisent pas assez fidèlement les réalités actuelles pour nous permettre de les appuyer. Certaines des résolutions contiennent des éléments sur lesquels nous avons de sérieuses objections, que je vais exposer brièvement.

Plusieurs paragraphes des documents A/45/L.39, sur des mesures concertées et efficaces pour éliminer l'apartheid, et A/45/L.40, sur la collaboration militaire avec l'Afrique du Sud, s'éloignent de notre position quant à la nécessité de maintenir sans les accroître les pressions contre l'Afrique du Sud. Ce point de vue est également l'objet principal de la résolution de consensus (A/45/L.38). Cette contradiction s'applique en particulier au sixième alinéa du préambule et au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution A/45/L.39 et aux paragraphes 2 et 3 du dispositif du projet de résolution A/45/L.40.

En général, nous devons faire des réserves sur les libellés qui ne tiennent pas compte de la division des compétences entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, qui existe au titre de la Charte.

M. Seim (Norvège)

De plus, les septième et huitième paragraphes du document A/45/L.40 contiennent des hypothèses quant à l'accroissement des violations de l'embargo sur les armes, qui ne sont étayées par aucun fait.

Pour ces raisons, les pays nordiques se sont abstenus lors du vote sur ces deux projets de résolution.

Il est bien connu que les pays nordiques déplorent la pratique qui se poursuit de nommer sélectivement certains pays et groupes de pays. Cette pratique, qui est très évidente dans le projet de résolution A/45/L.41 relatif aux relations entre l'Afrique du Sud et Israël, rend d'autant plus difficile l'adoption d'une mesure internationale concertée en vue d'abolir l'apartheid. Par conséquent, les pays nordiques ont voté contre ce projet de texte.

Enfin, eu égard au projet de résolution A/45/L.42 sur l'apartheid dans les sports, j'aimerais faire la remarque suivante. Comme nous l'avons déclaré les années précédentes, certaines parties de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports empièteraient sur les droits et libertés constitutionnelles des citoyens nordiques et des organisations privées. Ainsi, les pays nordiques ne sont pas parties à cette convention et se sont donc abstenus lors du vote sur le projet de résolution.

M. HAJNOCZI (Autriche) (interprétation de l'anglais) : L'Autriche est d'avis que l'élimination de l'apartheid est l'un des défis les plus importants de notre époque. Par conséquent, nous nous félicitons sans réserve du processus de changement qui est enfin en cours en Afrique du Sud. Nous estimons que les résolutions adoptées il y a quelques minutes sont des moyens dont dispose la communauté internationale dans les efforts qu'elle fait pour accélérer l'élimination de l'apartheid et pour appuyer le processus de changement.

M. Hajnoczi (Autriche)

Dans cet esprit, nous attachons une grande importance à la résolution A/45/L.38 et nous soulignons le poids spécial qu'elle acquiert du fait de son adoption sans vote. Nous estimons qu'il est crucial que l'unanimité de la communauté internationale, qui remonte à l'adoption, en décembre dernier, de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe soit maintenue, car nous devons être non pas divisés mais solidaires.

A cet égard, je tiens à remercier sincèrement le Président du Comité spécial contre l'apartheid, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari. Nous n'avons pas manqué de constater et de reconnaître que d'autres projets de résolution ont également fait l'objet de modifications importantes et significatives, ont été remplacés et plus ou moins mis à jour. Par conséquent, les projets de résolution présentés au titre de ce point de l'ordre du jour se distinguent d'une manière positive des projets de résolution émanant des principales commissions, où les références à l'apartheid ne font que reprendre des formules usuelles, sans tenir compte de l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

En raison de notre opposition totale à l'apartheid, et pour les motifs exposés, nous sommes d'accord sur l'idée générale des textes présentés au titre de ce point. Nous regrettons que certaines dispositions, que l'Autriche ne peut pas soutenir, nous aient empêchés de voter pour certains projets de résolution.

Selon nous, plusieurs paragraphes des résolutions A/45/L.39 et Corr.1 et A/45/L.40 et Corr.1 ne reflètent pas suffisamment le consensus international qui s'est fait sur la nécessité de maintenir les pressions sur l'Afrique du Sud, mais demandent directement ou indirectement de nouvelles sanctions. En outre, ces textes ainsi que le paragraphe 3 du dispositif de la résolution A/45/L.31 comportent des termes qui vont à l'encontre de notre opinion, à savoir que l'Assemblée générale doit respecter les prérogatives du Conseil de sécurité.

Il est bien connu que l'Autriche s'oppose systématiquement à la pratique qui consiste à désigner nommément et de façon sélective certains pays dans les résolutions. C'est pourquoi elle a voté contre la résolution A/45/L.41.

À la lumière des arguments que je viens d'exposer, l'Autriche s'est abstenue lors du vote sur les projets de résolution A/45/L.39 et A/45/L.40. En ce qui concerne le projet de résolution A/45/L.42, l'Autriche s'est également abstenue, car elle n'adhérera pas à la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports, pour des motifs juridiques.

M. Hajnoczi (Autriche)

L'Autriche a voté pour les projets de résolution A/45/L.31 et A/45/L.33.

Enfin, l'Autriche est coauteur du projet de résolution A/45/L.32.

Les prochains mois seront décisifs pour le processus de changement en Afrique du Sud. S'agissant de l'Autriche, je peux vous assurer, Monsieur le Président, qu'elle suivra de très près l'évolution de la situation et qu'elle est disposée à contribuer, dans la mesure de ses modestes moyens, à favoriser le processus de changement.

M. WICKES (Australie) (interprétation de l'anglais) : L'Australie se félicite vivement de l'adoption par consensus du projet de résolution sur l'action internationale en vue d'éliminer l'apartheid (A/45/L.38), qui maintient le consensus international contre l'apartheid qui figurait dans la Déclaration de 1989 sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, et qui a été réaffirmé à la reprise de la session en septembre.

Nous nous félicitons également des efforts très sincères qui ont été réalisés cette année pour éviter de désigner nommément certains pays dans les textes dont nous sommes saisis, pour consolider ces derniers et faire en sorte qu'ils reflètent plus fidèlement l'évolution rapide à laquelle nous assistons en Afrique du Sud. Néanmoins, nous estimons que certains textes auraient pu être améliorés.

Cette année, et je suis heureux de l'indiquer, ma délégation a de nouveau parrainé le projet de résolution A/45/L.32 relatif au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et s'est efforcée, comme toujours, d'appuyer sans réserve les autres résolutions. En conséquence, elle a été en mesure de soutenir cinq des huit projets de résolution même si le soutien ne signifie pas qu'elle appuie tous les éléments qui figurent dans ces résolutions.

Ma délégation vient de voter pour le projet de résolution relatif aux mesures concertées et efficaces visant à éliminer l'apartheid. Tout en soutenant sa vaste portée, il ne faut pas voir dans notre appui une méconnaissance des changements très importants survenus en Afrique du Sud cette année. Ces changements sont reconnus par le libellé plus modéré utilisé dans la résolution.

Nous estimons que les sanctions continuent de jouer un rôle important dans la lutte contre l'apartheid, mais au fur et à mesure que le processus de réforme s'accélénera en Afrique du Sud - et nous espérons qu'il gardera son élan - l'Australie sera disposée à envisager à envisager le relâchement progressif de ces sanctions.

M. Wickes (Australie)

Il ne faut pas déduire de notre vote pour le projet de résolution que nous sommes d'accord sur tous ses éléments. Nous estimons, par exemple, que le libellé du paragraphe 6 du préambule qui demande l'imposition de sanctions globales et obligatoires par le Conseil de sécurité en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies n'est pas approprié dans les circonstances actuelles. Nous estimons également que le libellé du paragraphe 11 du préambule ne devrait pas empêcher que le Fonds monétaire international et les autres organes financiers internationaux examinent dès maintenant les besoins financiers de l'Afrique du Sud de l'après-apartheid, auxquels nous avons fait allusion dans notre déclaration à l'Assemblée, le 6 décembre.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Comme le vote de cet après-midi le prouve très clairement, l'aversion des Etats pour le système d'apartheid et l'engagement qui a été pris de l'éliminer sont universellement partagés. La Nouvelle-Zélande, qui a suivi de très près, en décembre dernier, les négociations sur la Déclaration consacrée à l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe et, plus récemment, les discussions qui ont eu lieu en septembre et au cours de ce mois-ci sur les projets de résolution relatifs à l'apartheid, est heureuse que les efforts réalisés aient permis de dûment refléter, dans de nombreuses résolutions que nous venons d'adopter, l'esprit de la Déclaration.

Je me suis joint aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter tout particulièrement l'Ambassadeur Gambari du Nigéria à cet égard. La Nouvelle-Zélande a appuyé quatre des huit projets de résolution qui ont été examinés cet après-midi : A/45/L.31, A/45/L.32, A/45/L.33 et A/45/L.38. En tant que membre du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et le transport du pétrole et des produits pétroliers en Afrique du Sud, nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution A/45/L.31.

S'agissant des autres projets de résolution, la Nouvelle-Zélande regrette, en dépit des nombreuses améliorations apportées dans la rédaction des projets de résolution A/45/L.39 et Corr.1 et A/45/L.40 et Corr.1, de n'avoir pas pu voter pour ces textes. La Nouvelle-Zélande est fermement convaincue que les sanctions actuelles doivent être maintenues, mais elle rejette le point de vue selon lequel il conviendrait de les renforcer dès à présent. Par conséquent, les appels lancés au Conseil de sécurité pour qu'il impose de nouvelles sanctions au titre de

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

l'Article 7 de la Charte des Nations Unies et les allégations dénuées de fondement relatives aux violations accrues ont empêché la Nouvelle-Zélande d'appuyer ces deux projets de résolution.

S'agissant du projet de résolution A/45/L.42 sur l'apartheid dans les sports, il ne peut y avoir de malentendu quant à la position de la Nouvelle-Zélande sur les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud, qui est tout à fait conforme aux mesures prises par le Commonwealth à ce sujet. La Nouvelle-Zélande n'a toutefois pas été en mesure d'appuyer ce projet de résolution en raison de la mention qui est faite au paragraphe 2 d'une convention à laquelle la Nouvelle-Zélande ne pouvait adhérer. La signature de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports serait contraire aux obligations auxquelles nous avons déjà souscrit lorsque nous avons ratifié le Pacte international sur les droits politiques et civils et les dispositions relatives à la liberté de mouvement afin de quitter son propre pays.

M. HAYES (Irlande) (interprétation de l'anglais) : L'Irlande souscrit bien sûr aux vues exprimées il y a un instant par le représentant de l'Italie dans la déclaration qu'il a faite au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

Il y a un an, l'Assemblée générale a adopté sa Déclaration historique sur l'apartheid. Cette unité d'objectif manifestée par la communauté internationale se poursuit aujourd'hui grâce à l'adoption par consensus du projet de résolution A/45/L.38 intitulé "Action internationale en vue d'éliminer l'apartheid". Le message que nous tous envoyons à l'Afrique du Sud est le suivant : les structures de l'apartheid doivent être démantelées sans retard et une société unie, non raciale et démocratique doit être créée en Afrique du Sud.

Nous apprécions tout particulièrement le rôle joué par l'Ambassadeur Gambari, Représentant permanent du Nigéria et Président du Comité spécial contre l'apartheid, dans l'atteinte de ce résultat.

L'Irlande a appuyé le projet de résolution A/45/L.31 relatif à la question de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud. Depuis de nombreuses années, mon gouvernement préconise une action du Conseil de sécurité pour garantir un embargo effectif sur la fourniture de pétrole à l'Afrique du Sud.

L'Irlande a appuyé le projet de résolution A/45/L.33 sur le programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid. Nous appuyons sans réserve le travail du Comité spécial dans son rôle consistant à focaliser l'attention sur la situation en Afrique du Sud et sur la promotion d'une action internationale contre l'apartheid. J'ajouterai bien sûr que notre attitude face aux recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial doit être comprise dans le contexte de la politique générale de mon gouvernement.

L'Irlande a coparrainé le projet de résolution A/45/L.32 sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Mon gouvernement attache une très grande importance au rôle de ce fonds d'affectation spéciale.

L'Irlande n'a pas été en mesure d'appuyer certains des projets de résolution adoptés il y a un instant car ils contiennent plusieurs idées et formules qui ne sont pas conformes à l'approche de mon gouvernement.

Nous nous sommes abstenus lors du vote sur le projet de résolution A/45/L.39 et Corr.1 relatif aux mesures concertées et efficaces en vue de l'élimination de l'apartheid. Nous aurions aimé pouvoir appuyer cette résolution dont nous appuyons l'idée maîtresse, mais nous ne sommes pas d'accord sur plusieurs de ses éléments et

M. Hayes (Irlande)

formules. L'allusion faite à une action entreprise dans le cadre du Chapitre VII et à de nouvelles sanctions obligatoires, en particulier, ne reflète pas le consensus international réalisé dans la Déclaration ou dans le projet de résolution A/45/L.38, que nous venons d'adopter, et cela, selon nous, ne contribue pas aux progrès en Afrique du Sud, étant donné la situation qui règne actuellement dans ce pays.

Ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution A/45/L.40 et Corr.1 relatif à la collaboration militaire avec l'Afrique du Sud. L'Irlande appuie pleinement l'embargo sur les armes, et nous nous félicitons de voir que, cette année, on s'est abstenu de toute critique sélective à l'encontre de certains Etats Membres. Néanmoins, le projet contient certains éléments qui présentent des difficultés pour ma délégation. Nous estimons à ce propos qu'il importe que l'on respecte pleinement la division des pouvoirs entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

L'Irlande a voté contre le projet de résolution A/45/L.41 sur les relations entre l'Afrique du Sud et Israël du fait qu'il condamne un Etat membre de l'Assemblée en le citant nommément et de manière sélective.

L'Irlande s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution A/45/L.42 relatif à l'appui aux travaux de la Convention contre l'apartheid dans les sports. Cette convention contient malheureusement un certain nombre de dispositions incompatibles avec la Constitution irlandaise pour ce qui est du respect des libertés individuelles, la liberté de voyager notamment.

M. KUKAN (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : La délégation tchécoslovaque souhaite expliquer son vote sur les résolutions relatives au point 34 de l'ordre du jour - Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

Tout d'abord, je voudrais déclarer sans la moindre ambiguïté que la République fédérale tchèque et slovaque maintient sa position selon laquelle le système d'apartheid doit être complètement éliminé. Cela est conforme à l'une des priorités absolues de la politique étrangère actuelle de mon pays, à savoir l'exigence du respect des droits de l'homme partout dans le monde. Il ne saurait y avoir de compromis à cet égard.

Toutefois, nous sommes heureux de constater que le Gouvernement sud-africain a pris des mesures positives en vue du démantèlement du système inhumain de l'apartheid. Comme nous le savons tous, il est toujours important, et en même temps difficile, de faire le premier pas. A notre avis, la décision du

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

Gouvernement sud-africain est significative et irréversible. Nous encourageons le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress à poursuivre leurs entretiens.

Nous croyons fermement que la voie pacifique, celle des négociations, est la voie qu'il faut suivre pour arriver à l'éradication de l'apartheid. Selon nous, les résolutions qui viennent d'être adoptées ne traduisent pas suffisamment les nouvelles réalités politiques en Afrique du Sud. Dans de nombreux cas, nous estimons qu'elles contiennent des slogans dépassés qui, dans la situation actuelle, n'ont plus de sens. Nous estimons qu'en plus de toutes sortes de pressions négatives exercées sur le Gouvernement sud-africain - l'embargo sur le pétrole et sur les armes, etc. - il est possible dans la situation actuelle d'exercer des pressions positives qui, pensons-nous, pourraient être tout aussi efficaces. Cet aspect d'un phénomène nouveau fait défaut dans les résolutions en question et c'est la raison pour laquelle ma délégation n'a pu voter en faveur de toutes les résolutions. Dans certains cas, elle a dû s'abstenir, et dans un cas précis elle a dû voter contre.

Nous tenons à être bien compris de nos amis africains, avec lesquels nous entretenons depuis longtemps des relations d'amitié et de coopération. Nous sommes cependant convaincus que les changements que le monde connaît aujourd'hui, notamment en Afrique du Sud, doivent être vus avec pragmatisme et que des approches nouvelles et novatrices doivent être adoptées si nous voulons obtenir les résultats que nous souhaitons tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité spécial contre l'apartheid.

M. GAMBARI (Nigéria), Président du Comité contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale s'est prononcée sur le point "Politiques d'apartheid du Gouvernement sud-africain" par le biais de plusieurs résolutions. Cette année le Comité spécial contre l'apartheid s'est efforcé de consolider un certain nombre de résolutions et de réorganiser leur contenu, en tenant compte des événements positifs survenus en Afrique du Sud. Au lieu de 12 résolutions, nous n'en avons adopté que huit, et, plus important encore, nous avons adopté par consensus une résolution globale sur l'"Action internationale en vue d'éliminer l'apartheid". Ainsi, l'Assemblée est parvenue à maintenir le consensus qui a été amorcé à la quarante-quatrième session et qui a été consolidé à une session extraordinaire de l'année dernière par l'adoption par consensus de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique du Sud.

Aujourd'hui l'Assemblée réaffirme les dispositions de la Déclaration et la nécessité de leur mise en oeuvre complète et immédiate. Tenant compte du fait que Pretoria a déclaré son intention d'abolir le système de l'apartheid et de certaines mesures positives qu'il a prises, l'Assemblée générale prie instamment les autorités sud-africaines d'établir un climat propice aux négociations et d'assurer une activité politique libre, notamment en prenant certaines mesures.

Pretoria devrait abroger toutes les lois répressives, y compris les dispositions du Internal Security Act qui interdit toute activité politique libre; mettre fin aux détentions sans procès, permettre sans condition le retour de tous les exilés politiques, libérer tous les prisonniers politiques et annuler les peines de mort dont font l'objet les prisonniers politiques, prendre des mesures impartiales et efficaces pour éviter le retour de la violence et freiner les activités des groupes paramilitaires et autres qui s'opposent à la transformation démocratique du pays. De plus, il devrait appliquer rapidement et intégralement les accords déjà conclus avec l'African National Congress (ANC).

L'Assemblée appuie les efforts que fait le peuple sud-africain pour rédiger une nouvelle constitution démocratique non raciale grâce à l'ouverture de négociations aussi larges que possible, et encourage toutes les parties au conflit à participer pleinement aux futures négociations, compte tenu des lignes directrices du processus de négociation figurant dans la Déclaration, qui prévoit un accord sur les mécanismes de rédaction d'une constitution et sur le rôle que la communauté internationale peut jouer dans le processus.

M. Gambari

L'Assemblée estime que le processus de changement en Afrique du Sud n'en est encore qu'à une première étape et que d'autres progrès substantiels restent à faire afin de promouvoir les changements profonds et irréversibles que demande la Déclaration. Sous cet angle, les responsabilités de la communauté internationale sont lourdes. Tous les gouvernements et toutes les organisations intergouvernementales ont été priés de se conformer strictement au Programme d'action contenu dans la Déclaration en maintenant les mesures qui visent à exercer une pression sur le régime sud-africain afin qu'il élimine l'apartheid.

Par son interprétation de la résolution adoptée par consensus sur l'Action internationale en vue d'éliminer l'apartheid, la Communauté européenne ne devrait pas porter atteinte au consensus qui est intervenu sur le maintien des mesures prises contre l'Afrique du Sud jusqu'à ce que des changements profonds et irréversibles interviennent en Afrique du Sud, compte tenu de l'objectif de la Déclaration : l'élimination complète et totale de l'apartheid.

L'embargo obligatoire sur les armes devrait être pleinement respecté et le Conseil de sécurité devrait surveiller de près sa stricte application. Des mesures restrictives dans les secteurs économiques et financiers doivent être maintenues, et, selon la grande majorité de l'Assemblée, les restrictions frappant les importations et les exportations d'un certain nombre de produits de base doivent être aussi maintenues, ainsi que les mesures prises pour inciter les sociétés transnationales et les banques à mettre fin à leurs investissements et à leur octroi de prêts à l'Afrique du Sud.

Le boycottage des sports doit se poursuivre, et les liens culturels et universitaires doivent cesser à moins qu'ils aient pour but et pour effet de s'opposer à l'apartheid en accord avec la politique de l'Organisation des Nations Unies à ce sujet.

De nouveau, la majorité des membres de l'Assemblée prie les institutions gouvernementales et financières, de même que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, de ne pas accorder de crédits à l'Afrique du Sud de l'apartheid à moins qu'ils aient la preuve que des changements profonds et irréversibles sont intervenus dans le pays.

L'embargo pétrolier et l'embargo sur les armes devraient être strictement appliqués. Israël est de nouveau prié de cesser toutes formes de collaboration avec l'Afrique du Sud, notamment dans les domaines militaire et nucléaire. Les

M. Gambari

Etats sont priés de ratifier la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports et d'appuyer les travaux de la Commission contre l'apartheid dans les sports.

L'aide aux Etats de première ligne, aux victimes de l'apartheid, et en particulier aux organisations qui étaient naguère interdites, doit être accrue, en particulier l'aide aux rapatriés, et tous les prisonniers politiques doivent être libérés.

Enfin, l'Assemblée a demandé à l'unanimité au Comité spécial, avec l'appui du Centre des Nations Unies contre l'apartheid, de suivre de près l'évolution de la situation en Afrique du Sud et l'action menée par la communauté internationale, de diffuser des informations à ce sujet, de consulter les parties concernées et d'aider la communauté internationale à adopter une attitude commune dans la lutte menée de concert pour éliminer l'apartheid aussitôt que possible.

Le rôle que joue le Secrétaire général pour éliminer pacifiquement l'apartheid et pour suivre de près les progrès faits dans l'application de la Déclaration est bien connu.

Le Comité spécial a également l'intention, dans le cadre de ses responsabilités, de compléter les efforts du Secrétaire général et d'agir comme il convient en organisant, si nécessaire, des consultations, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud, et afin de parvenir aux objectifs communs.

Au nom du Comité spécial, je remercie toutes les délégations qui ont appuyé les résolutions qui viennent d'être adoptées. Nous remercions en particulier l'Australie qui a appuyé le projet de résolution A/45/L.39 et Corr.1, mesures concertées et efficaces en vue de l'élimination de l'apartheid, et nous remercions également tous les Etats Membres qui ont aidé le Comité spécial à mener à bien sa tâche difficile compte tenu de la situation actuelle complexe et explosive en Afrique du Sud.

Nous demandons aux pays nordiques de se tenir plus étroitement en contact avec le Comité spécial afin d'éviter les abstentions que nous avons notées dans le cas de l'un des projets de résolution.

M. Gambari

Enfin, nous sommes heureux des paroles aimables adressées au Comité spécial contre l'apartheid, à moi-même et à mon pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, le 21 septembre 1990, je donne la parole maintenant au représentant de l'African National Congress d'Afrique du Sud.

M. SIMELANE [African National Congress d'Afrique du Sud (ANC)] (interprétation de l'anglais) : Au nom du peuple opprimé d'Afrique du Sud, au nom du peuple qui lutte afin d'éliminer l'apartheid, au nom de tous ces héros et de toutes ces héroïnes qui ont donné leurs vies pour faire régner la paix, la liberté et la démocratie dans ce pays déchiré, je voudrais, au nom de l'African National Congress d'Afrique du Sud, exprimer notre profonde reconnaissance à toutes les délégations qui ont participé aux longues négociations qui ont été couronnées par la rédaction des résolutions que l'Assemblée vient d'adopter.

Nous avons participé à ces négociations acceptées de bonne foi, dans le but d'envoyer au régime raciste d'Afrique du Sud un message clair et catégorique sur la position de la communauté internationale et sur son opposition au système odieux de l'apartheid. En fait, ce travail a été difficile et ardu et l'accord n'a pu se faire que grâce à la souplesse dont ont fait preuve les délégations participantes. Nous espérons que les autorités de Pretoria appliqueront rapidement les dispositions de ces résolutions.

J'ajouterais que, à notre avis, les résolutions qui viennent d'être adoptées ne remplacent aucunement la très importante Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique du Sud, qui nous permettra de juger dans quelle mesure l'Afrique du Sud respecte la volonté internationale.

M. Simelane

Il est vrai qu'au moment où les nations du monde abordent la période des fêtes de fin d'année, avec des souvenirs nostalgiques et l'espoir d'un Noël blanc comme le veut la tradition, notre terre ép'lorée se drape dans le noir manteau du deuil. Les cloches de nos villes ne sonneront que le glas de nos populations innocentes; la couleur verte de l'arbre de Noël, symbole de vie, sera absente parce que le sang de nos martyrs continue de se répandre sur notre terre. Il n'y aura ni cloche de joie dans l'Afrique du Sud de l'apartheid pendant ces derniers jours de 1990, ni chants de Noël, ni joie, ni échange de cadeaux parmi nos populations. Celles-ci n'aspirent qu'au don de la liberté, qui leur est refusé par le régime sud-africain de l'apartheid, un contraste violent avec les peuples qui fêteront un très joyeux et très blanc Noël.

Notre Noël sera vraiment très noir. Nos populations ne pourront pas célébrer une fête à un moment où l'on s'attend même à ce que certains des nôtres soient tués pendant la période des fêtes. Au contraire, nous pleurerons nos proches si chers. Nous rendrons hommage à leur mémoire en nous habillant de noir lorsque nous ferons grève ou manifesterons de façon pacifique contre un régime d'apartheid qui, lui, n'est pas pacifique. Un régime qui protège, voire encourage, les éléments d'extrême droite dans les forces de sécurité et de police, qui ont les armes pour tuer et qui vont jusqu'à partager ces armes avec leurs laquais dans les townships, qui, conformément à leur slogan "condamner les victimes", deviennent des assassins à la solde de l'Etat.

Au moment où le monde approche de l'année 1991, nos populations, qui luttent pour la liberté en Afrique du Sud, sont prêtes à se sacrifier encore, victimes innocentes de l'apartheid. Elles continuent d'affronter, sans peur, les troubles perpétrés par le régime d'apartheid, lequel divise pour régner. Ce régime s'assure des gains, à la table des négociations, selon un ordre du jour secret et toujours flou, aux dépens de la vie de futurs martyrs. Leurs vies ne seront pas mieux protégées par l'Etat que ne l'ont été celles de ceux qui sont déjà tombés. Nous restons convaincus que les souffrances, le deuil et les pertes inutiles de parents, d'enfants, de proches et d'amis ne renforcent pas seulement notre volonté de conquérir la liberté, qui est déjà considérée comme acquise par certains d'entre vous, nos collègues, mais qu'en acquérant cette liberté, nos sacrifices seront peut-être rachetés, comme beaucoup de vos sacrifices l'ont été dans l'histoire de vos pays.

M. Simelane

Voilà pourquoi nous pouvons supporter la douleur d'un noir et sinistre Noël, tout en espérant que ceux d'entre vous qui connaîtront un Noël heureux ne nous oublieront pas, renforceront leur volonté de continuer à nous soutenir et s'engageront à faire preuve de générosité envers notre cause à la mesure des disparités matérielles et spirituelles entre leur Noël joyeux et notre Noël agité et joyeux.

En dépit de tout cela, nous nous acheminons vers le premier jour de la dernière décennie de ce siècle, renforcés par nos souffrances, fortifiés par notre malheur, résolus de nouveau à nous sacrifier pour atteindre l'objectif de la liberté en 1991, animés par l'espoir que dans la nouvelle Afrique du Sud les fêtes de fin d'année seront marquées par une nouvelle tradition partagée par tous les citoyens d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

Grâce au soutien indéfectible du monde et de l'Organisation, l'année 1991 pourrait fort bien nous trouver nous et nos successeurs assis ici même parmi vous non pas en tant qu'observateurs, mais en tant que citoyens à part entière d'une Afrique du Sud nouvelle et membres dûment accrédités de l'Organisation. Il est évident qu'aucun d'entre vous ne nie que la liberté n'est bonne à prendre que lorsqu'elle vaut que l'on meure pour elle, comme nous devons le faire.

Aujourd'hui, nous songeons à ce jour meilleur où tous ensemble nous chanterons l'hymne de Noël dans la liberté pour laquelle nous, en tant qu'hommes, femmes et enfants libres, avons lutté, avec votre aide.

Alors que nous approchons du XXI^e siècle, nous cherchons à contribuer non seulement à l'instauration d'une nouvelle Afrique du Sud mais, faisant partie de cette instance mondiale, à l'objectif de la paix universelle, de la fraternité et de la justice dans un siècle où l'humanité pourra faire un pas de plus vers la pleine réalisation de l'être humain que nous sommes et la fin de la tyrannie aujourd'hui et à tout jamais.

Pour terminer, puis-je dire que si un siècle à venir est une période trop longue à envisager, assurément, l'année prochaine, 1991, peut être vue par nous tous ici aujourd'hui comme une année au cours de laquelle les cloches des églises en Afrique du Sud ne sonneront plus le glas des victimes de l'apartheid mais la victoire de ceux qui sont tombés et de ceux qui sont encore en vie, la victoire de ceux dont les sacrifices, dans la mort et dans la vie, ont permis de mettre fin à

M. Simelane

l'apartheid et d'instaurer une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique qui pourrait encore devenir le phare de l'espoir pour tous ceux qui, à travers le monde, aspirent encore à la paix, à l'égalité et à la justice.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'achever l'examen du point 34.

POINT 117 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/714)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/45/L.34/Rev.1)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/45/875)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux membres que le débat sur le point 117 de l'ordre du jour a pris fin à la 67e séance plénière, le 13 décembre.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/45/L.34/Rev.1. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution est contenu dans le document A/45/875.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/45/L.34/Rev.1?

Le projet de résolution est adopté (résolution 45/77).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'achever l'examen du point 117 de l'ordre du jour.

POINT 152 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LES PROBLEMES DES PRODUITS DE BASE AFRICAINS (A/45/581 et Add.1)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/45/L.20/Rev.1, A/45/L.21/Rev.1, A/45/L.22/Rev.1)
- c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/45/816)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux représentants que le débat sur le point 152 de l'ordre du jour a pris fin à la quarante-sixième session plénière, le 21 novembre.

Conformément à ce point, l'Assemblée est saisie de trois projets de résolution, qui font l'objet des documents A/45/L.20/Rev.1, A/45/L.21/Rev.1 et A/45/L.22/Rev.1.

Le Président

J'attire l'attention sur le fait que les textes des deux projets de résolution doivent être corrigés comme suit :

En ce qui concerne le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution A/45/L.20/Rev.1, les mots "Programme des Nations Unies pour le développement" doivent être ajoutés après les mots "y compris la Commission économique pour l'Afrique", et les mots "dans le contexte du rapport du Secrétaire général" doivent être ajoutés après les mots "Fonds des Nations Unies pour l'enfance".

Le Président

S'agissant du projet de résolution A/45/L.21/Rev.1, au quatrième alinéa du préambule, les derniers mots "ainsi que du rapport qu'il a présenté" devraient être supprimés.

Ces corrections seront incorporées dans les textes finals des résolutions.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les trois projets de résolution dont elle est saisie. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme figurant dans le document A/45/816 s'applique mutatis mutandis au projet de résolution A/45/L.21/Rev.1, tel que rectifié oralement.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/45/L.20/Rev.1, tel que rectifié oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution, tel que rectifié oralement, est adopté
(résolution 45/178 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant passer au projet de résolution A/45/L.21/Rev.1 tel que rectifié oralement.

M. BALE (Congo) : Je n'ai pas du tout l'intention de retarder l'adoption de cette résolution. Toutefois, je voudrais appeler l'attention sur le projet de résolution A/45/L.21/Rev.1, plus précisément sur le paragraphe 5 du dispositif.

J'eusse souhaité que la traduction française du texte fût plus proche du texte original anglais, ce qui serait conforme aux décisions des consultations informelles. Dans la version anglaise, il est dit :

(L'orateur cite en anglais)

"Invites the international community, including the African Development Bank, to strengthen its support of Africa's effort to its commodity sector bearing in mind the relevant operational mechanisms;"

(L'orateur reprend en français)

Dans la version française, "bearing in mind" a été traduit par l'expression "en tenant compte". Ma délégation eût souhaité que la traduction fût plus proche du texte original anglais, c'est-à-dire "gardant à l'esprit" ou "ayant à l'esprit" les mécanismes opérationnels pertinents.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il en sera tenu compte lorsque le texte final sera rédigé.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution tel que rectifié oralement est adopté
(résolution 45/178 B).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Enfin, l'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution A/45/L.22/Rev.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 45/178 C).

M. KATSIGAZI (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats africains, je voudrais saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations qui ont pu se joindre au consensus sur les projets de résolution suivants : A/45/L.20/Rev.1 sur les dispositions préparatoires tendant à créer un comité ad hoc plénier en septembre 1991 pour l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990; A/45/L.21/Rev.1 sur le suivi du rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général sur les problèmes des produits de base africains et la position commune africaine sur ce rapport; A/45/L.22/Rev.1 sur la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation.

Nous espérons que la session en septembre 1991 du comité ad hoc plénier ne sera pas une autre session de routine. Il devrait s'agir d'un effort réel pour examiner la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, et pour élaborer des mesures concrètes et des recommandations de politique dans les domaines connexes concernant la dette, les produits de base et les courants de ressources visant à appuyer les efforts de l'Afrique en vue d'accélérer sa croissance, sa transformation et son développement au-delà de l'année 1991. Il est donc important pour les consultations qui auront lieu dès maintenant et jusqu'en avril 1991 d'assurer qu'il y ait une représentation au Comité ad hoc au niveau le plus élevé possible afin de créer l'élan politique nécessaire.

Le Groupe africain attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général au Comité ad hoc, y compris les propositions de mesures de suivi aux recommandations concrètes qui figurent et dans le rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général sur les problèmes des produits de base africains et dans la position commune africaine sur ce rapport. Pour entreprendre les programmes et les stratégies

M. Katsigazi (Ouganda)

horizontaux et verticaux de diversification recommandés aux niveaux national, sous-régional et régional, l'Afrique aura besoin de ressources considérables et d'un accès accru aux marchés. Nous espérons que le Comité ad hoc examinera les modalités et les mécanismes appropriés pour assurer la mobilisation et le transfert des ressources en vue du processus de diversification de l'Afrique.

Enfin, nous attendons avec impatience la coopération de toutes les délégations pour assurer le succès de l'examen et de l'évaluation par le Comité ad hoc plénier en septembre 1991 de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 152 de l'ordre du jour.

POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DES NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne le point 40, les représentants se rappelleront qu'à la 3e séance plénière, le 21 septembre 1990, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite renvoyer l'examen de ce point en l'inscrivant à l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen du point 40 de l'ordre du jour.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance, je voudrais vous faire une communication relative au programme de travail du vendredi 21 décembre.

Le matin, l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution V au paragraphe 38 du rapport de la Troisième Commission (document A/45/764) au titre du point 108 de l'ordre du jour, "Lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues", et sur le projet de résolution IV au paragraphe 109 de la partie I du rapport de la Troisième Commission (document A/45/838) au titre du point 12 de l'ordre du jour, "Rapport du Conseil économique et social". L'Assemblée examinera également les rapports de la Deuxième Commission.

L'après-midi, l'Assemblée examinera les rapports de la Cinquième Commission et s'occupera aussi de tous les autres points restés en suspens ainsi que des désignations.

La séance est levée à 17 h 5.